

La mise en gaz, dernière étape avant l'exploitation

Une fois les tronçons de tubes raccordés entre eux, les épreuves hydrauliques permettent de vérifier la conformité de la canalisation en y injectant de l'eau à forte pression. La mise en gaz peut alors avoir lieu. C'est la dernière opération d'envergure avant la mise en service. Yaël Simon, responsable du secteur de Vannes à la direction des opérations de GRTgaz, explique la manœuvre qu'il va piloter.



Sitôt la canalisation construite et enfouie, l'exploitation de la canalisation peut avoir lieu ?

Avant de pouvoir exploiter, il y a une phase intermédiaire qu'on appelle la « mise en gaz ». Si de l'humidité résiduelle se trouve à l'intérieur des tubes ou si le gaz n'a pas assez d'odeur, l'opération de mise en gaz permet la mise en conformité définitive.

L'autre condition, c'est la conformité du dossier

technique de la canalisation : papiers et attestations de conformité sont passés au crible. Puis nous effectuons des vérifications *in situ* du matériel et du réseau.

En quoi consiste la mise en gaz ?

On commence par le tronçon Pluvigner-Priziac avant de remonter vers Pleyben. L'opération consiste à injecter pour la première fois le gaz dans la canalisation et à le faire monter progressivement en pression. On valide ainsi

définitivement la conformité de l'ouvrage. Différents procédés sont utilisés dans cette opération : le piston qui emmène le gaz dans la canalisation ; la compression du gaz à l'endroit des raccordements aux installations existantes afin d'éviter le rejet de gaz dans l'atmosphère ; la technique du balayage sur les postes...

À quel moment jugez-vous possible de remplir la canalisation de gaz à la pression courante ?

D'abord, on augmente la pression par paliers (de 300 millibars pendant la mise en gaz à une pression courante de 53 à 60 bars). Si les taux d'hygrométrie et d'odorisation sont conformes, on valide la mise en service du réseau. S'ils ne le sont pas, on dilue progressivement le gaz du nouveau

réseau dans les réseaux existants.

Est-ce une opération à risque ?

Chez GRTgaz, ces manœuvres sensibles sont la prérogative de la direction des opérations qui exploite et surveille le réseau sur le long terme. Elles font l'objet d'une longue préparation en amont. Le jour de la mise en gaz, un périmètre de sécurité est délimité autour des huit postes. Seuls les huit agents spécialisés et le pilote de la manœuvre sont autorisés à s'y trouver.



Yaël Simon

Planning global

Études préalables (impact, dangers...)	Concertations publiques, enquête publique	Déclaration d'utilité publique et autorisation ministérielle	Reprise des études (sols, archéologie)	Études de sol Campagne de conventions avec les propriétaires Diagnostics archéologiques	Travaux préparatoires Forages dirigés	Construction et mise en service du gazoduc	Finitions	
2012	2013	2014	2015	2018	2019	2020	2021	2022

Une question ?

Écrivez-nous à l'adresse mail arteres-de-bretagne@grtgaz.com ou consultez notre site web www.grtgaz.com/grands-projets/bretagne-sud/presentation

GRTgaz est l'un des leaders européens du transport de gaz naturel et un expert mondial des réseaux et systèmes de transport gazier. En France, GRTgaz emploie 3000 collaborateurs, possède et exploite plus de 32 500 km de canalisations enterrées et 26 stations de compression pour acheminer le gaz entre fournisseurs et consommateurs (distributeurs ou industriels directement raccordés au réseau de transport). GRTgaz assure des missions de service public visant à garantir la continuité d'acheminement du gaz et propose aux utilisateurs (ou futurs utilisateurs) des prestations d'accès à son réseau de transport de gaz. Acteur de la transition énergétique, GRTgaz investit dans des solutions innovantes pour adapter son réseau et concilier compétitivité, sécurité d'approvisionnement et préservation de l'environnement.

GRTgaz • Siège social : 6, rue Raoul-Nordling, 92270 Bois-Colombes, GRTgaz, SA au capital de 620 424 930 euros • RCS Nanterre 440 117 620 • novembre 2021 • Réalisation : direction des projets et de l'ingénierie - Marie de Fouchier • Conception : Créapix • Crédits : Sébastien Couteau, Pierre Fleury, Nicolas Hermann, Yaël Simon • Impression : imprimé par l'imprimerie HandiPRINT sur du papier issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales.



Connecter les énergies d'avenir

PROJET Bretagne Sud

Pour vous, toute l'information sur le chantier GRTgaz



Lettre d'information **11**

11/2021

Édito

Après sept mois de travaux intenses, la construction du gazoduc Bretagne Sud s'achève. Sa mise en service prévue en janvier 2022 permettra de satisfaire l'évolution des demandes de gaz dans la région et participera à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique de la Bretagne.

Progressivement, les gênes occasionnées par nos travaux sur vos territoires et sur vos activités diminuent, routes et chemins sont en voie de réouverture et, parfois, de rénovation. Les équipes s'emploient à effacer l'empreinte du chantier pour laisser la vie sauvage et les activités agricoles reprendre leur cours :

c'est l'heure de la remise en état (lire p. 2-3). Période de garantie, compensations et indemnités parachèvent le dispositif de retour à la normale.

DERNIÈRE ÉTAPE CLÉ AVANT LA MISE EN SERVICE : LA MISE EN GAZ DE LA CANALISATION !

Ce chantier aura été exceptionnel à plus d'un titre : calendrier serré, ouvrages de haute expertise technique, implication de très nombreux corps de métier et équipes. Sa réussite n'aurait pas été

la même sans l'implication de la profession agricole et de ses élus, sans le dialogue noué avec les services de l'État, et sans la compréhension tacite de tous les habitants des 18 communes traversées. Que chacun soit ici remercié.



Zoom sur

LA REMISE EN ÉTAT

Après la fin du chantier de construction, place à la remise en état ! Zones boisées, zones humides, mais aussi de nombreuses parcelles agricoles vont reprendre progressivement leur fonctionnement habituel. GRTgaz déploie d'importants dispositifs pour remettre en état les surfaces perturbées et indemniser les exploitants.

TERRES AGRICOLES



Sophie Jezequel

Mounaim Diani

Le point avec Sophie Jezequel, présidente de la chambre d'agriculture du Finistère, et Mounaim Diani, interlocuteur de la profession agricole chez GRTgaz.

Près de 439 parcelles ont été impactées par le chantier de gazoduc. Comment avez-vous travaillé avec la profession agricole ?

Mounaim Diani : Nous avons travaillé en concertation constante avec les élus du monde agricole (chambre d'agriculture, élus, FDSEA, exploitants...). Le protocole d'accord national passé entre GRTgaz et la profession nous a donné un cadre solide. Restait à le décliner localement pour prendre en compte les spécificités du territoire. Nous avons essayé d'anticiper chaque détail en conciliant l'intérêt du monde agricole et les contraintes de calendrier. Des situations particulières demeurent : en direct avec les exploitants ou

avec le concours de la chambre agricole et de ses élus, nous définissons des solutions au cas par cas.

Quel genre d'impact le chantier a-t-il eu sur les activités agricoles concernées ?

Sophie Jezequel : Outre les pertes d'exploitation pour lesquelles nous sommes indemnisés, le chantier a eu des conséquences sur le fonctionnement de nos activités. Nous avons dû modifier les rotations culturales, changer le parcours des animaux, changer l'accès et l'itinéraire technique de certaines parcelles, sans compter les démarches administratives effectuées.

Avez-vous bénéficié d'un accompagnement ?

S.J. : Dans la majorité des cas, GRTgaz et les entreprises de travaux ont apporté des solutions rapides aux perturbations engendrées, allant aussi jusqu'à suspendre les

travaux quand nos agro-pédologues le recommandaient. On a résolu des situations compliquées par le dialogue et la médiation. C'est le rôle des chambres agricoles. Le professionnalisme et le sérieux des solutions apportées par GRTgaz nous ont facilité les choses.

Quels sont les termes de la remise en état ?

M.D. : Avant de reposer la terre végétale triée en amont, nous veillons au bon décompactage, à l'éventuel broyage des cailloux et des plantes invasives. Les travaux de remise en état sont garantis deux ans par l'entreprise de travaux, et un suivi agronomique de trois ans sur un panel de parcelles est réalisé par GRTgaz et la chambre agricole pour contrôler l'évolution des cultures. Au bout de trois ans, si la culture ne reprend pas de manière pérenne sur la parcelle, l'exploitant contacte la chambre d'agriculture pour déclencher notre intervention.

Des indemnités échelonnées

Outils de contrôle, **les orthoplans** (des plans détaillés élaborés à partir de photographies aériennes) servent à dresser un constat commun entre les exploitants, GRTgaz et l'administration territoriale (DDTM* notamment). On y voit avec précision l'emprise et la surface des zones immobilisées.

Le barème d'indemnisation est calculé à partir de plusieurs critères selon le type de culture en place, la nature des sols, la profondeur des terres perturbées et la surface touchée. Dès la remise en état terminée, l'entreprise de travaux fait signer un quitus à l'exploitant. C'est sur cette base que GRTgaz déclenche l'indemnisation.

* Direction départementale des territoires et de la mer.

MILIEUX NATURELS

Restaurer les paysages et les conditions de vie sauvage : c'est l'objectif de la remise en état des espaces naturels. Nicolas Hermann, écologue du projet, explique les actions déployées à cette fin.

Quels environnements naturels traverse le gazoduc ?

Le gazoduc traverse des cours d'eau aux vallées parfois boisées et pentues. Soixante-six d'entre eux ont été traversés en souille (en creusant et rebouchant le lit de la rivière) avec des précautions d'usage pour préserver la faune. Il traverse aussi des zones humides dont il faut restaurer les conditions de sol après travaux.

Où en est la remise en état ?

Les opérations de remise en état avancent bien. Nous avons terminé les cours d'eau et remodelons les zones humides en parallèle. Notre action a consisté à recréer des

berges et à redessiner le lit en replaçant le fond du lit du cours d'eau mis de côté pendant les travaux. Les états des lieux initiaux fournissent des points de repère précis pour redessiner les berges et les replanter si elles étaient boisées. La topographie des zones humides est rétablie, accompagnée d'un décompactage superficiel des terres. Les replantations d'arbres en dehors de la bande de servitude seront réalisées cet hiver.

Jusqu'où s'engage GRTgaz ?

Nos actions sont décrites dans nos études environnementales et encadrées par des arrêtés : ces derniers sont notre feuille de route. Un suivi des remises en état sera opéré les



Nicolas Hermann

premières années et les résultats seront partagés régulièrement avec l'administration.

À ces mesures permettant une bonne résilience du milieu s'ajouteront des mesures compensatoires. Celles-ci ont pour but de contrebalancer les impacts plus durables du chantier, comme, par exemple, les bois initialement présents mais ne pouvant plus repousser sur la bande de servitude.

